



Chères Clermontoises, chers Clermontois,

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN

Le 29 juin prochain aura lieu un conseil municipal à 20h30 à la salle des fêtes. Parmi les sujets abordés, il y aura principalement le vote du budget.

Contrairement aux précédents conseils, celui-ci ne se déroulera pas à huis clos. Toutefois, pour respecter la distanciation sociale COVID-19, un nombre maximum de dix spectateurs sera accepté.

Du fait que ce conseil municipal ne se déroulera pas à huis clos, il ne sera pas retransmis sur internet.

2. REOUVERTURE DE L'ECOLE POUR TOUS LES ELEVES

Conformément aux directives gouvernementales, nous avons préparé l'école pour le retour de tous les élèves à partir du 22 juin.

La cantine ne pouvant accepter plus de 23 élèves en toute sécurité sanitaire, deux services sont nécessaires.

Pour les cours, nous avons réorganisé les deux classes pour pouvoir accepter tous les élèves en respectant les mesures de distanciation sociales COVID-19.

Le Conseil départemental a remis en service la navette qui effectue le transport des enfants entre les écoles de Clermont et d'Aureville matin et soir aux horaires habituels.

Les règles de distanciation physique en vigueur au 22 juin sont appliquées :

- Port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans,
- Montée par la porte avant,
- Présence de distributeurs de gel hydroalcoolique,
- Port du masque obligatoire pour le conducteur et les accompagnateurs,
- Nettoyage régulier du véhicule.

3. CONSEIL D'ECOLE DU RPI

Le jeudi 25 juin à l'école de Clermont-Le-Fort s'est tenu le dernier conseil d'école de l'année à effectif réduit en raison de la crise sanitaire (Avec par école, une directrice, un enseignant/une enseignante, un délégué des parents d'élèves et un représentant de la mairie de chaque commune).

4. POLE EMPLOI LABEGE : SALON EN LIGNE

L'agence Pôle Emploi de Labège organise un SALON EN LIGNE du lundi 22 juin au Vendredi 3 juillet afin de faciliter les recrutements des collectivités et des associations de notre territoire dans les métiers de l'animation scolaire, périscolaire et de loisirs.

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez plus d'informations, contactez l'agence Pôle Emploi de Labège par mail à : entreprise.labège@pole-emploi.net ou par téléphone au : 05 62 24 23 22.

La mairie de Clermont-Le-Fort a mise en ligne sur ce salon, une offre concernant un poste à pourvoir à l'école pour la rentrée 2020/2021. Le poste proposé est sur 4 jours pour les tranches horaires 12-14h et 16h-18h30.

5. RENDEZ VOUS A AUREVILLE

Lundi 22 Juin, Bethy GIACHETTO, les deux adjoints et Leanne PITCHFORD en tant que membre du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle des Coteaux de l'Ariège) se sont rendus à Aureville pour rencontrer, à notre demande, la nouvelle municipalité et renforcer les liens qui unissent nos deux communes.

Xavier ESPIC (Maire réélu), Christine CASSAN et Carole AJAC ont accueilli chaleureusement les représentants de la municipalité Clermontoise.

L'essentiel des discussions a porté sur l'importance des relations que nos deux municipalités doivent nourrir et entretenir pour le bien de leurs habitants.

Le fonctionnement du RPI (Regroupement d'Intérêt Pédagogique), créé en 1995 entre les deux communes pour consolider les effectifs des classes dans les deux écoles, a bien sûr été abordé.

Nous sommes convenus de prévoir de nouvelles rencontres.

Nous comptons renouveler ce genre de réunions très profitables à la coopération entre communes voisines, notamment avec la municipalité de Goyrans, une fois qu'elle sera installée.

6. SORTIE DES FRAYSSSES

A notre demande, la DDT (Direction Départementale des Territoires) est intervenue pour sécuriser la sortie des véhicules au carrefour des Fraysses.

Par manque de temps, ils n'ont fait qu'un élagage sommaire au niveau du tournant, mais une taille plus conséquente est prévue sous quinzaine.

7. TRAVAUX ROUTIERS

La réfection du chemin des TAILLADETTES, prévu par la précédente municipalité a en partie et dans l'urgence été faite.

8. INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées, ...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement. Notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée. Toutefois, le brûlage peut être autorisé sous conditions, disponibles en mairie. **Le dépôt sauvage est lui totalement interdit.**

Le SICOVAL propose sur son site <https://www.sicoval.fr/fr/mon-logement/dechets.html> des solutions alternatives, déchèteries, composteurs, collecte des branchages. Nous vous engageons à les consulter.

9. LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES TRAVAUX MANUELS

Les conseillers municipaux continuent à œuvrer sur la commune pour réduire les coûts d'entretien des locaux et des espaces municipaux. Ils ont notamment indiqué clairement le "PARKING" et le "SENS INTERDIT" à la Riverotte pour rappeler, si besoin est, aux conducteurs indisciplinés les règles de circulation et de stationnement dans ce quartier de Clermont.



10. JOURNEE NETTOYAGE BORDS D'ARIEGE (RAPPEL)

Nous vous rappelons que le **lundi 29 Juin** à l'initiative de Granhota, une journée nettoyage des bords d'Ariège est organisée (Voir Le LIEN N°6).

Si vous désirez participer, rendez-vous à 9h30 à la base nautique Granhota à la Riverotte pour un petit café avant de partir à la chasse aux déchets.

VOTRE EQUIPE MUNICIPALE